

République Française  
Département de l'Allier



**MAIRIE DE  
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE**

**ACTES**

**COMPTE-RENDU DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 JANVIER 2017**

Document affiché à l'Hôtel de Ville le .....  
en application des dispositions de l'article L.2121-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Bernard COULON – Maire – à la suite de la convocation faite par ce dernier le 19 janvier 2017.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Bernard COULON – Maire, Emmanuel FERRAND, Roger VOLAT, Christine BURKHARDT, Nicole POLIGNY, Sandra MONZANI, Chantal CHARMAT, Estelle GAZET – Adjoints, Andrée LAFAYE, Françoise DE GARDELLE, Bernard DELAVault, Marie-Claude LACARIN, Guy BONVIN, Philippe CHANET, Chantal REDONDAUD, Muriel DESHAYES, Sylvie THEVENIOT, Thierry GUILLAUMIN, et Hélène DAVIET.

**Excusés :** Monsieur Christophe GIRAUD qui a donné pouvoir à Madame Christine BURKHARDT  
Madame Danièle BESSAT qui a donné pouvoir à Madame Nicole POLIGNY  
Monsieur Bruno BOUVIER qui a donné pouvoir à Monsieur Bernard COULON  
Monsieur Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU qui a donné pouvoir à Madame Chantal CHARMAT  
Monsieur Benoît FLUCKIGER qui a donné pouvoir à Monsieur Guy BONVIN  
Monsieur Jérôme THUIZAT qui a donné pouvoir à Madame Sylvie THEVENIOT

**Absents :** Eric CLEMENT  
Claude RESSAUT

**Quorum :** Dix-neuf Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-sept.

**Secrétaire :** Madame Estelle GAZET.

Monsieur Bernard COULON accueille les participants.

Il rend compte des décisions prises par lui dans le cadre de la délégation d'attributions consentie par le Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la séance du 04 janvier 2017 ayant été joint aux convocations à la présente réunion, Monsieur Bernard COULON propose de procéder à son adoption, ce qui est fait à l'unanimité.

**Acte :** **Délibération n° 01 du 27 janvier 2017 (20170127\_1DB01) :**  
**Domaine – Cession d'un délaissé rue de la Commanderie**

**Objet :** **3.2 Aliénations**

Afin de permettre l'agrandissement de l'accès de leur propriété sise au 08bis rue de la Commanderie, et considérant l'absence de réponse de FRANCE DOMAINE à la demande d'avis 02 décembre 2016 sur la valeur à retenir, le Conseil Municipal unanime autorise la cession à l'Euro symbolique d'un délaissé d'environ 5 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée sous les références AE 16 appartenant à la Commune.

**Acte :** **Délibération n° 02 du 27 janvier 2017 (20170127\_1DB02) :**  
**Personnel – Modification du tableau des effectifs**

**Objet :** **4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.**

Sous réserve de l'avis favorable émis par la Commission administratives paritaire convoquée le 25 janvier 2017, et vu l'avis favorable émis le 06 juin 2016 par le Comité technique constitué en conformité des dispositions de la délibération n° 01 du 03 juillet 2014, l'assemblée unanime accepte de procéder, à compter du 01 février 2017, à la transformation d'un emploi

d'Agent de maîtrise à temps complet en emploi d'Agent de maîtrise principal à temps complet afin de permettre l'avancement de grade correspondant du personnel concerné.

Acte :	<b>Délibération n° 03 du 27 janvier 2017 (20170127_1DB03) :</b> <b>Intercommunalité – Compétence « Plan Local d'Urbanisme »</b>
Objet :	<b>5.7 Intercommunalité</b>

Vu l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 136 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), et considérant que le périmètre de la future Communauté des Communes n'est pas adapté à la gestion du droit des sols, le Conseil Municipal unanime décide de s'opposer au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » audit Etablissement.

Acte :	<b>Délibération n° 04 du 27 janvier 2017 (20170127_1DB04) :</b> <b>Finances – Débat d'orientation budgétaire</b>
Objet :	<b>7.1 Décisions budgétaires</b>

Après avoir rappelé que le Débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du Budget primitif, Madame Christine BURKHARDT fait un exposé détaillé sur l'exécution budgétaire 2016 et sur la situation financière de la Commune par rapport aux Communes de même strate démographique.

Monsieur Bernard COULON confirme que la baisse régulière des dotations va inévitablement amener à se poser la question de l'augmentation de la fiscalité bien qu'il soit conscient du fait que la population saint-pourcinoise reste fragile.

Côté dépenses, il explique que la démarche entreprise de normalisation de l'organisation des postes et des services et de mise en place du nouveau régime indemnitaire du personnel vont inévitablement impacter les finances de la Commune, de même que la mise à niveau des formations et habilitations.

Concernant les projets en cours, il évoque l'achat du domaine ferroviaire de la gare qui permettrait de s'assurer une maîtrise foncière intéressante pour le développement de la Commune ainsi que le dossier de la restauration de l'église pour lesquels les fonds européens sont acquis dans leur principe mais demeurent conditionnés par le financement de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

L'assemblée prend acte des interventions et Monsieur Bernard COULON remercie les participants.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule le 27 janvier 2017  
par le Maire soussigné,

Bernard COULON

